

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande en date du 19 mai 2025 la société PAPREC RECYCLAGE sollicite l'autorisation de poser une benne sur le domaine public au niveau du parking de la salle des fêtes.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1 la société est autorisée à installer une benne à compter du 20 juin 2025 au 23 juin 2025 au niveau du parking salle des fêtes.

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 26 mai 2025

Publié,

Le Maire,

Jean-Marie DOUVRY



Acte certifié exécutoire,

Notifié à l'intéressé,

Le Maire,

Jean-Marie DOUVRY

